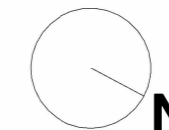




LOT N°	A3-203	Type	T4
Bâtiment	A3	Etage	R+2



**A3\_203**  
T4  
86.19 m²



ECH 1/60ème



### LEGENDE

[R] Réfrigérateur	[Sèche] Sèche-serviette	[ETEL] Tableau électrique
[Plaque] Plaque de cuisson	[Radiateur] Radiateur	[Soffite] Soffite ou faux-plafond
[Linge] Lave-linge	[Fenêtre] Fenêtre à allège vitrée fixe	[HSFP] Hauteur sous faux-plafond
[Lave-vaisselle] Lave-vaisselle	[Porte Fenêtre] Porte Fenêtre	[Placard] Placard
[Linéaire] Linéaire complémentaire	[VR] Volet roulant	[Placard en option] Placard en option
	[GC] Garde-corps	[R] Robinet de puisage

Nom de l'Acquéreur

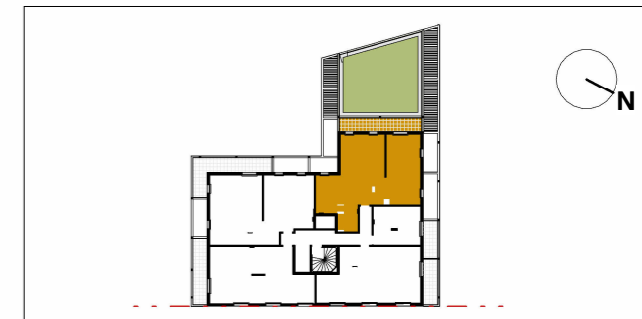
Date et Signature Acquéreur

Date et Signature Vendeur

SURFACE HABITABLE (m²)	
Entrée	7.38 m²
Séjour / Cuisine	30.62 m²
Chambre 1	12.35 m²
Chambre 2	11.42 m²
Chambre 3	11.88 m²
Salle de bain	8.41 m²
Salle d'eau	2.35 m²
WC	1.78 m²
<b>TOTAL SURFACE HABITABLE</b>	<b>86.19 m²</b>
Balcon	14.32 m²
<b>TOTAL SURFACES ANNEXES</b>	<b>14.32 m²</b>

Ind	Date	Modification
A	01/07/2026	

HSP = 2.5 m



Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les cotes indiquées sont approximatives. Les retombées, faux plafonds, soffites, ainsi que l'emplacement des équipements tels que radiateurs, sèche-serviettes et bouches VMC sont figurés à titre indicatif et non limitatif. La surface habitable des placards est incluse dans les pièces attenantes. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (Art. 4.1)